

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU VENDREDI 03 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois octobre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 26 septembre 2025	Date d'affichage : 10/10/2025
Membres en exercice : 40	Membres présents : 12
Procurations : 3	Nombre de votes : 15
Pour : 15	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - ANGELI Paul - - BUSSETTA Jean-Yves - CHEYNET Patrick - FRANCESCHI Jean-Claude - GIULY Martin - LUCIANI Dominique - MARCHETTI Laurent MAURIZI Pancrace - MEDORI Séverin - PAOLACCI Jean-Toussaint- PISTORESII RAMAZOTTI Jeanne

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : ANTONETTI Jean-Marie (à BUSSETTA Jean-Yves) - PIRAS Marie-Antoinette (à CHEYNET Patrick) - PALMIERI Michel (à FRANCESCHI Jean-Claude)

MEMBRES ABSENTS : ANGELINI Colomba - BALDOVINI Anthony - BONIFACI Jean-François - BONY Sarah - CALENDINI Isabelle - CASANOVA André - CASTELLANI Jean-Charles - CHESSA Pascal - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBETTI Xavier - GIUNGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - LUIGGI Laure - MARIANI Marthe - - NOIRAULT-ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - PAOLI Jean-François - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - RICCIARDI-SAEZ Célia - ROSSI Pierre - SANTELLI Jean-Baptiste - TADDEI Laurence - VANUCCI Bernard - VENTURINI Dominique

OBJET : Candidature de la Communauté de Communes pour devenir structure porteuse du site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignani »

La présente séance du conseil communautaire fait suite à celle du vendredi 26 septembre 2025 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L2121-17 « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Le Président rappelle à l'assemblée que le site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignani » a été désigné au titre de la directive européenne « Habitats », en raison de la richesse de ses habitats naturels et de la présence d'espèces d'intérêt communautaire.

Jusqu'à présent, la gestion de ce site était assurée par l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC). Dans le cadre de la redéfinition des maîtrises d'ouvrage à l'échelle locale, la Communauté de Communes de l'Oriente a été sollicitée afin d'examiner l'opportunité de devenir la nouvelle structure porteuse de ce site Natura 2000.

Le Président propose donc à l'assemblée que la Communauté de Communes de l'Oriente se porte officiellement candidate pour assurer cette mission.

Le conseil communautaire,

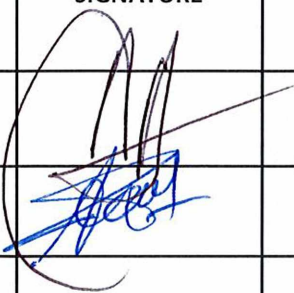
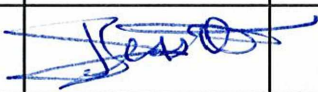
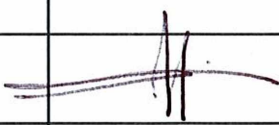
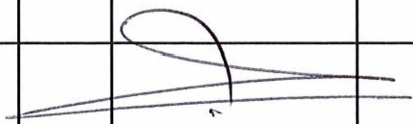
Où l'exposé du président, après en avoir délibéré,

DECIDE

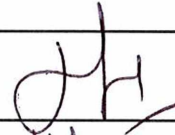
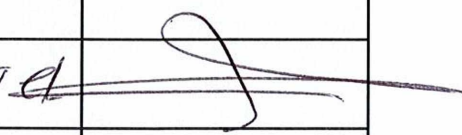
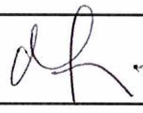
- **De porter** la Communauté de Communes de l'Oriente candidate pour exercer la fonction de structure porteuse du site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignani », conformément aux dispositions de l'article L.414-2 du Code de l'Environnement.
- **D'engager** la mise en œuvre des actions inscrites dans le Document d'Objectifs (DOCOB) du site, animer le site en lien avec les acteurs locaux et les services compétents, et rechercher les financements nécessaires à la réalisation de cette animation.
- **D'autoriser** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les conventions et les demandes de subventions, à se présenter en qualité de Président du site, et à signer tout acte administratif en lien avec l'animation du site Natura 2000.

La présente délibération sera transmise à l'Office de l'Environnement de la Corse pour validation du changement de portage, et communiquée à l'ensemble des partenaires du site dans le cadre du prochain comité de pilotage.

OBJET : Candidature de la Communauté de Communes pour devenir structure porteuse du site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignani »

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
ALESSANDRINI Anthony	✓					
ANGELI Paul	✓					
ANGELINI Colomba						
ANTONETTI Jean-Marie	X				BUSSETTA Jean-Yves	
BALDOVINI Antony						
BONIFACI Jean-François						
BONY Sarah						
BUSSETTA Jean-Yves	X					
CALENDINI Isabelle						
CASANOVA André						
CASTELLANI Jean-Charles						
CHESSA Pascal						
CHEYNET Patrick	X					
DOMPIETRINI Pierre-François						
FRANCESCHI Jean-Claude	X					
GIACOBETTI Xavier						
GIUGANTI Paul						
GIULY Martin	✓					
GOZZI Dominique						

OBJET : Candidature de la Communauté de Communes pour devenir structure porteuse du site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignani »

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
GROSSI Christelle						
LUCIANI Dominique	X					
LUIGGI Laure						
MARCHETTI Laurent	X					
MARIANI Marthe						
MAURIZI Pancrace	X					
MEDORI Séverin	X					
NOIRAULT- ROSSI Patricia						
ORSUCCI Christian						
PALMIERI Michel	X				FRANÇOIS J. 	
PAOLACCI Jean-Toussaint	X					
PAOLI Jean-François						
PIETRI-FILIPPI Ghislaine						
PIRAS Marie-Antoinette	X				CHEYNET 	
PISTORESI- RAMAZZOTTI Jeanne	X					
RICCIARDI-SAEZ Célia						
ROSSI Pierre						

OBJET : Candidature de la Communauté de Communes pour devenir structure porteuse du site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignani »

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
SANTELLI Jean-Baptiste						
TADDEI Laurence						
VANNUCCI Bernard						
VENTURINI Dominique						

NOMBRE DE VOTANTS : 15			
POUR : 15	CONTRE : /	NULS : /	ABS : /

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,

Le Président,

Jean-Claude FRANCESCHI

